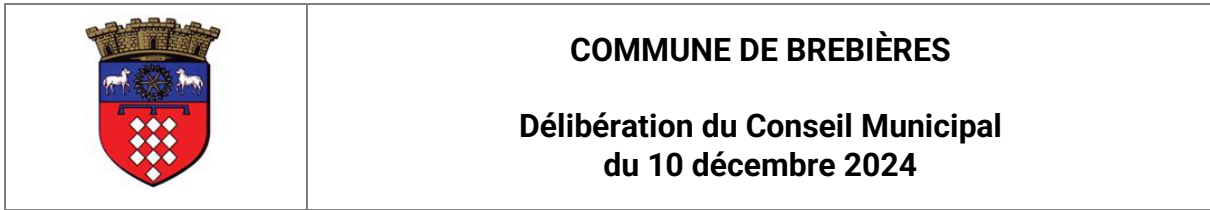


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du quatre décembre deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à M. DEPREZ Grégory
M. CICORIA Nicolas	donne pouvoir à M. DEGORGUE Didier

ABSENTE EXCUSEE :

Mme BREMARD Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 25
Votants : 28

AFFAIRES GENERALES

N° 10 – Signature d'une convention avec la clinique vétérinaire Sevetys du Barlet à Douai (prise en charge des animaux blessés)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune avait signé une convention avec la clinique Pasteur de Douai pour la prise en charge des animaux blessés, retrouvés sur la voie publique. Cette clinique vient de fermer ses portes pour le motif de départ à la retraite. Le personnel encore en activité a rejoint l'équipe de la clinique Sevetys du Barlet à Douai.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation pour signer une nouvelle convention avec cette clinique.

➡ Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la clinique vétérinaire Sevetys du Barlet de DOUAI,
- **DIT** que la convention est gratuite et que la facturation se fera à l'acte.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Publiée le 20/12/2024
Affichée le 20/12/2024

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>